



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/51/174
3 février 1997

Cinquantième et unième session
Point 96 b) ii) de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/51/604/Add.2)]

51/174. Relance du dialogue sur le renforcement de
la coopération économique internationale
pour le développement par le partenariat

L'Assemblée générale,

Notant avec intérêt les efforts que déploie le Secrétaire général pour encourager un dialogue constructif visant à promouvoir le développement et pour faciliter les mesures prises à cet égard,

Tenant compte de la note du Secrétaire général¹,

1. Réaffirme ses résolutions 48/165 du 21 décembre 1993, 49/95 du 19 décembre 1994 et 50/122 du 20 décembre 1995, relatives à la relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat;

2. Réaffirme l'importance du dialogue sur les questions économiques et les questions de développement entre pays développés et pays en développement;

3. Convient de reporter à sa cinquante-deuxième session la tenue, pendant deux jours, du dialogue de haut niveau – dialogue dont la date, les modalités et la visée seront arrêtées par son président, en consultation avec les États Membres, gardant à l'esprit sa décision 50/490 du 16 septembre 1996, et compte tenu des progrès et des résultats des travaux du Groupe de travail ad hoc à composition non limitée de l'Assemblée générale sur un agenda pour le développement, sur le thème des répercussions sociales et économiques de la mondialisation et de l'interdépendance et leurs implications politiques – et

¹ A/51/485.

prie le Secrétaire général d'entreprendre, en étroite coopération avec les gouvernements, toutes les parties concernées du système des Nations Unies, les organisations compétentes et les autres acteurs du développement, les premiers préparatifs de ce dialogue;

4. Prie le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-deuxième session un rapport sur la suite donnée à la présente résolution, y compris de nouvelles recommandations en vue de la relance du dialogue sur la coopération économique internationale pour le développement et une évaluation des efforts entrepris pour le renforcer, en particulier des résultats des discussions en cours au Groupe de travail ad hoc à composition non limitée, les thèmes éventuels à débattre dans le cadre dudit dialogue et des propositions visant à ce que l'Assemblée générale tienne des sessions extraordinaires consacrées aux principales questions sur lesquelles il portera, notamment celles qui sont spécifiées dans l'agenda pour le développement;

5. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-deuxième session, au titre du point correspondant, la question subsidiaire intitulée "Relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat".

86^e séance plénière
16 décembre 1996